

surance des Canadiens ordinaires. C'est pourquoi les compagnies d'assurances doivent veiller à ce qu'aires quantité suffisante de fonds hypothécaires parviennent sur le marché des hypothèques pour qu'il n'y ait pas pénurie de fonds hypothécaires.

• (4.40 p.m.)

Une déclaration du président de la SCHL m'a impressionné. Il a déclaré, dans un rapport, que le problème crucial qui s'est posé à bon nombre de Canadiens durant l'année 1969 concernait la carence d'hypothèques. Il comprend, comme, je l'espère, le nouveau ministre, la nécessité de réglementer les prêts accordés par nos établissements financiers, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations envers tous les Canadiens.

Lorsque j'ai appris que les périodes maximales de remboursement des hypothèques devaient être prolongées de 35 à 40 ans, on m'a immédiatement rappelé que la plupart des hypothèques de la SCHL sont d'une durée de 25 ans. Maintenant, nous allons étendre cette période à 40 ans. Pouvez-vous imaginer ce qu'il en résultera pour la moyenne des Canadiens, monsieur l'Orateur? Il est en mesure d'acheter une maison lorsqu'il a 25 ou 30 ans. Mais alors, il est marié et a probablement un ou deux enfants. Entre 30 et 40 ans, alors qu'il a de nombreuses autres dépenses, s'il s'achète une maison et essaie d'élever deux enfants, il doit recourir à une hypothèque de 40 ans, et il aura 70 ans quand il l'aura remboursée. N'est-ce pas merveilleux de la part du gouvernement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà où j'interviens: les pensions de retraite.

M. Givens: Il s'agit d'une hypothèque variable.

M. Gilbert: Le député d'York-Ouest (M. Givens) dit qu'il s'agit d'une hypothèque variable. J'espère qu'il se rend compte du fardeau que constitueront les remboursements hypothécaires, si l'on songe aux taux d'intérêt si élevés d'aujourd'hui. Le propriétaire remboursera son prêt en 40 ans. Lorsqu'il aura 60 ou 65 ans, son revenu diminuera, mais il continuera à devoir assurer régulièrement des remboursements hypothécaires élevés. Voilà ce que nos institutions financières ont convaincu le gouvernement de sanctionner.

Je vois que les règlements doivent être changés et que les hypothèques peuvent maintenant être renouvelées tous les 5 ans. Ce n'est pas l'emprunteur qui a réclamé ces changements, mais les institutions financières, qui veulent profiter des taux d'intérêt croissants afin de serrer l'étou un peu plus fort sur le plan financier. Ils veulent dicter les conditions qui régiront les hypothèques. Ce ne sont pas les gens qu'ils mettent au premier rang

de leurs préoccupations, mais les profits, et c'est pourquoi il faut les condamner sans appel.

Le gouvernement s'est montré incapable de prendre les rênes en mains dans le domaine du logement. Il n'empêche que je voudrais voir le ministre d'État chargé de l'habitation devenir ministre attitré. Je suppose qu'il deviendrait ministre du Logement. Après tout, prétendre que l'on fait économiser \$8,000 par an aux contribuables canadiens en l'appelant ministre d'État n'est pas honnête à son égard. Il a droit à un ministère.

M. Alexander: C'est vrai.

M. Gilbert: J'aurais voulu que le ministre présente un programme satisfaisant et bien équilibré. On aurait dû s'occuper particulièrement des familles à revenus modestes. On ne l'a pas fait. Le gouvernement a préféré se retrancher derrière la constitution et n'a donné aucun encouragement aux sans-logis.

M. Bigg: Je suis bien d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Gilbert: Le 25 avril dernier, le premier ministre a déclaré ici même qu'il n'y avait pas de crise de logement au Canada. Et pourtant aujourd'hui le ministre a dit le contraire. Puis il s'est mis à ergoter sur les mots en disant: «Vous savez, il y a une différence entre une crise de logement et un problème de logement.» Il s'est alors lancé dans un marathon de mots—si l'on peut dire ainsi—et sans doute les économistes de la SCHL l'ont-ils conseillé en ce qui concerne les aspects du problème. Il cherchait néanmoins à prouver qu'il y a une distinction entre une crise du logement et un problème du logement.

Le premier ministre s'est montré dur et arrogant le 25 avril dernier, sur la question du logement. Nul doute qu'après avoir vu les conditions déplorables de logement à Camden, dans les provinces Maritimes, et après avoir reçu une grêle de tomates dans l'Ouest, le premier ministre a dit au ministre d'État, de qui relève le logement «Vous feriez bien de dire qu'il existe une crise du logement, mais vous pourriez peut-être vous arranger pour jouer sur les mots, en disant qu'il y a une distinction à faire entre une crise du logement et un problème du logement.»

Le Nouveau parti démocratique est d'avis que la crise du logement existe et la plupart des Canadiens sont d'accord avec lui là-dessus. Mais sur quoi nous fondons-nous pour dire cela, monsieur l'Orateur? C'est qu'il y a une pénurie de logements et que les maisons coûtent très cher. J'hésite à ressasser des chiffres, mais je dois le faire si je veux persuader le gouvernement du manque de logements au Canada.